

Barème pour le volet gratuit

Le barème d'admissibilité pour le volet gratuit est le suivant :

Barème des revenus annuels (bruts)	Jusqu'à
Personne seule	24 570 \$
Famille formée d'un adulte et d'un enfant	30 062 \$
Famille formée d'un adulte et de deux enfants ou plus	32 092 \$
Famille formée de conjoints sans enfant	34 195 \$
Famille formée de conjoints avec un enfant	38 259 \$
Famille formée de conjoints avec deux enfants ou plus	40 291 \$

En vigueur le 31 mai 2021